



Le Saint-Siège

LETTRE
DOPO GLI ULTIMI
DU PAPE BENOÎT XV
À S. E. LE CARDINAL PIETRO GASPARRI,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
À L'OCCASION DE LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE
ENTRE L'ITALIE ET L'AUTRICHE*

Monsieur le Cardinal,

Après les récents succès des armées italiennes, les ennemis du Saint-Siège, persévérant dans leur dessein de tourner contre lui tous les événements tristes ou joyeux, ont tâché et tâchent encore d'exciter contre Lui l'opinion publique italienne qui est dans la joie pour le triomphe obtenu comme si le Souverain Pontife éprouvait au contraire du déplaisir de cette victoire.

Pour Vous, Monsieur le Cardinal, Vous connaissez bien Nos sentiments pour en être témoin tous les jours, et Vous savez aussi quelle est la pratique et la doctrine de l'Église dans de semblables circonstances. – Dans Notre [lettre du 1er août 1917](#) adressée aux chefs des différentes puissances belligérantes, Nous exprimions le vœu (et Nous l'avons depuis exprimé dans d'autres circonstances), que les questions territoriales entre l'Autriche et l'Italie reçussent une solution conforme aux justes aspirations des peuples.

Récemment, Nous avons donné des instructions à Notre Nonce de Vienne pour qu'il se mette amicalement en rapport avec les diverses nationalités de l'empire d'Autriche-Hongrie qui, à l'heure présente, se sont constituées en États indépendants.

C'est que l'Église, société parfaite qui a pour fin unique la sanctification des hommes dans tous les temps et dans tous les peuples, de même qu'elle s'adapte aux diverses formes de gouvernement, admet de même sans aucune difficulté les légitimes changements politiques et territoriaux des peuples.

Nous croyons que si Nos jugements et appréciations en ces matières étaient plus généralement connus, nulle personne sensée ne continuerait à Nous attribuer un regret qui n'a aucun fondement.

Par ailleurs, Nous ne pourrions pas nier qu'un nuage trouble encore la sérénité de Notre âme, car les hostilités n'ont pas encore cessé partout, et le bruit des armes qui continue en plusieurs endroits est pour Nous une cause de préoccupations et de craintes. Mais, dans l'espérance que l'aube joyeuse de la paix qui s'est levée sur Notre bien-aimé pays ne tardera pas à réjouir aussi les autres peuples belligérants, Nous goûtons à l'avance les douceurs du jour qui n'est plus éloigné, où la charité régnera de nouveau entre les hommes et où la concorde universelle unira les nations en une ligue féconde du bien.

Il Nous plait, en attendant, de Vous réitérer, Monsieur le Cardinal, l'assurance de Notre particulière bienveillance, et Nous voulons que le gage en soit Notre bénédiction apostolique que Nous Vous donnons avec une affection toute spéciale.

Du Vatican, 8 novembre 1918.

BENOÎT XV

**Actes de S.S. Benoît XV, tome I, p.204.*
